

Objet : Projet de la Section Sportive Judo au Collège Jules Verne – Cagnes sur mer
Modalités d'inscription et de recrutement.

La Section Sportive Scolaire Judo a ouvert en septembre 2006.

Ce projet de section sportive judo s'attachera à rendre encore plus concret les axes prioritaires du projet d'établissement.

- Mettre l'élève au cœur du dispositif d'éducation en l'inscrivant dans un projet de travail concret ;
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'il affectionne, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- Permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective, d'une responsabilité citoyenne ;
- D'aider à la préservation de la santé (hygiène physique et alimentaire, lutte contre la sédentarité, la dépendance Internet...) et à l'observation de règles de sécurité (confrontation physique, apprentissage de la chute)

Responsable de l'action :

M. Franck Chabas, Professeur certifié EPS, Brevet d'Etat de Judo, Ceinture Noire 6° Dan.

Elèves concernés :

Un groupe d'élève d'une classe de 6° (10 places), un groupe d'élève d'une classe de 5° (10 places) ainsi qu'un groupe d'élève d'une classe de 4° (10 places). Les élèves proviendront des écoles primaires relevant ou pas du secteur du collège. Possibilité de dérogation. Les débutants ainsi que la mixité sont acceptés.

Descriptif de l'action :

Les cours d'EPS restent obligatoires pour les élèves.

En ce qui concerne le judo :

- 2 entraînements obligatoires : le lundi (1h30) et le jeudi (1h30) inscrit dans l'emploi du temps des élèves au collège Jules Verne.
- 2 entraînements en plus facultatifs : le mercredi de 16h à 17h (collège Jules Verne) et/ou le samedi de 14h à 15h (Gymnase Besson).
- Sur sélection (8 places) : un entraînement par mois pour les compétiteurs le mercredi soit à Valbonne, soit à Nice avec le comité départemental de judo regroupant les meilleurs judokas du département de 10 à 12 ans.

Partenaire :

Le club « l'Ecole de Judo du Val de Cagnes » : Le club participe en donnant à chaque élève un tee-shirt. Le club apporte une aide matérielle et pédagogique aux différents examens et manifestations de judo (ceintures, récompenses, documentations, challenge...). Les élèves ont la possibilité de participer aux différents stages organisés par le club.

Chaque élève devra être licencié à la Fédération Française de Judo. Toute inscription à la Section Sportive Scolaire Judo du Collège implique de se mettre à jour des cotisations du club.

Déroulement de l'année (à titre indicatif) :

- Décembre : Démonstration de judo à la soirée du Téléthon + open départemental scolaire
- Janvier : Championnat Bi-académie scolaire de judo à Marseille (qualificatif pour les championnats de France Scolaire)
- Mars : Tournoi de Villeneuve Loubet par équipe
- Avril : recrutement des futurs 6^o + championnat de France scolaire de Judo
- Mai : Passage de grade
- Juin : recrutement des futurs 5^o, 4^o, 3^o.
- Juin : Challenge de Cagnes sur mer

Participation aux éventuels stages organisés par le club, ainsi que des entraînements collectifs

Le travail Transdisciplinaire (à titre indicatif) :

- Histoire/Géographie : Historique du Judo
- Sciences et Vie de la Terre : l'anatomie et le mouvement, la diététique
- Arts Plastiques : dessin et calligraphie

Recrutement – Constitution du dossier :

- Avoir un bon dossier scolaire
- Mot des professeurs d'école concernés
- Lettre de motivation
- Fiche d'inscription en pièce jointe
- Certificat médical également en pièce jointe
- Etre licencié à la Fédération Française de Judo (peu importe le club d'appartenance mais sachez que vous pouvez le faire avec « l'Ecole de Judo du Val de Cagnes»). Être à jour des cotisations club.

La licence Judo est obligatoire pour des raisons évidentes de responsabilité et d'assurance.

Matériel préconisé :

1. Affaire de sport, tennis
2. Kimono (à acheter – neuf ou occasion au club ou tout simplement à Décathlon)
3. Tong, claquette

Mme Roux, Principale du Collège J. Verne

M. Chabas Franck, professeur d'EPS, Professeur de Judo

"C'est à force de répandre le bon grain qu'une semence finit par tomber dans un sillon fertile".

"Rien ne s'est fait de grand qui ne soit une espérance exagérée".

Jules Verne

CONCOURS D'ENTRÉE 2024

1°) Sélection des candidats

Elle s'effectue en 3 phases :

- 1ère phase : Dépôt d'un dossier de candidature avant le mardi 16 avril 2024 pour les futurs 6° et le mardi 6 juin 2024 pour les futurs 5° et 4°.
- 2ème phase : 1/2 journée de sélection pour les futurs 6° : MERCREDI 17 avril 2024 au gymnase du collège Jules Verne. RDV 16h.
- 3ème phase : Délibération de la commission d'admission après examen des dossiers scolaires et affectation des élèves retenus au Collège Jules Verne fin juin 2024

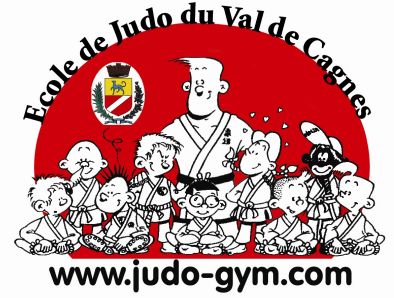
CONSTITUTION du DOSSIER de CANDIDATURE

Il peut être récupéré au collège, au siège du club de judo ou tout simplement en ligne sur le site www.judo-gym.com (rubrique section judo) et doit être rendu au Collège Jules Verne avant le 16 avril 2024. Dossier complet à l'attention de M. F. Chabas

Il doit comprendre :

- La fiche candidature 2024 remplie
- La fiche d'inscription club remplie et signée
- L'autorisation et attestation parentale remplie et signée
- Fiche sportive et scolaire remplie
- Certificat médical - faire mentionner "apte à la pratique du judo y compris en compétition.
- Les renseignements de taille et de poids pour le tee-shirt, ainsi que le niveau de judo.
- Les cotisations club (encaissées en septembre - chèque à l'ordre de l'école de judo du val de cagnes).

FICHE CANDIDATURE 2024



Nom et prénoms du candidat :

Date de naissance :à.....

Souhaite me présenter au concours pour l'entrée à la section sportive judo pour l'année scolaire 2024/2025 en classe de :

- 6ème - 5ème ou 4ème
(Entourer la bonne réponse)

Club du candidat (obligatoire) :

Situation scolaire en 2023/2024 : Elève de : CM2 - 6ème - 5ème - 4ème

Etablissement fréquenté :

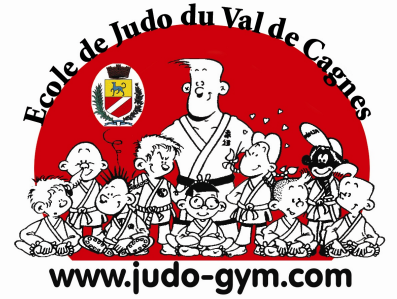
Ville :

Langues vivantes :

1ère langue :

2nde langue :

AUTORISATION et
ATTESTATION PARENTALE



Je soussigné M. Mme..... (père,
mère ou tuteur)

Demeurant.....
.....

Autorise.....
.....

À participer au concours d'entrée à la Section Sportive Judo du Collège Jules Verne qui se
déroulera au gymnase Jules Verne :

Le mercredi 17 avril 2024 à 16h.

Je certifie qu'il est assuré contre les accidents pouvant survenir au cours de la pratique
sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

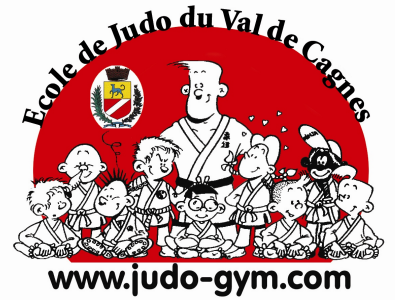
Je déclare dégager le Collège Jules Verne de toute responsabilité en cas d'accidents survenus
de son fait ou subis au cours de ce concours.

J'autorise que mon fils, ma fille, puisse être photographié(e) pendant le concours.

Fait à le2024

Signature(s) :

FICHE SPORTIVE et SCOLAIRE



Nom du Judoka :
 Date de naissance :
 Club d'appartenance :
 Taille : Poids :
 Niveau et ceinture en judo :

Quelques propos concernant votre motivation à intégrer la Section Sportive Judo du collège Jules Verne :

.....

L'élève fait une demande d'entrée en section sportive JUDO, nous vous remercions de bien vouloir donner votre avis concernant ses aptitudes et sa motivation à intégrer la section.

Nom du candidat : Prénom :

Avis du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal du collège

.....

Nom et Prénom du professeur :

Etablissement :